



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



Département
Des
Hautes-Alpes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29.12.2020

Date de la convocation : 22/12/2020

Date d'affichage : 22/12/2020

Date de la séance : 29/12/2020

Le **Mardi vingt-neuf décembre deux mille vingt à 18h30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session ordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard GAUTHIER, Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Absent(s) excusé(s) :-

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : REY Antony.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard GAUTHIER.

Délibérations prises ce jour :

N° 48BIS/2020 : Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018, oblige les collectivités territoriales et établissements publics à désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes ayant mis en place un service de DPO mutualisé, ses modalités étant avantageuses et la mairie n'ayant pas cette compétence en interne, le Conseil municipal approuve la désignation du CDG05 comme DPO.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 49BIS/2020 : INSTALLATION DE VANNES DE SECTIONNEMENT SUR LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

Afin de mieux pouvoir gérer et identifier de futures fuites sur le réseau d'eau potable, il est nécessaire d'installer de nouvelles vannes de sectionnement. Celles-ci seront au nombre de six selon l'étude réalisée par l'entreprise Claie.

La commune va solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental.

La répartition du financement serait donc la suivante :

- 1) 50% pour l'agence de l'eau RMC,
- 2) 30% pour le Conseil Départemental des Hautes Alpes,
- 3) 20% en autofinancement.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

N° 50BIS/2020 : REMBOURSEMENTS ACHATS DIVERS AUX ELUS OU AGENTS DE LA COMMUNE DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

Délibération autorisant les élus à effectuer des achats en faisant l'avance, et à obtenir remboursement sur présentation d'une facture valide adressée au nom de la Mairie.

Sens du vote à main levée : Voté à l'unanimité des membres présents. Sans commentaire.

DIVERS :

Aménagement terrasse nouvelle mairie

Le conseil municipal envisage l'aménagement de la terrasse de la nouvelle Mairie. Il s'agirait de mettre en place une structure en sol dur (matériau et habillage à définir).

Renforcement éclairage public

Ajout prochain de 3 lampadaires dont 2 solaires, le 3^{ème} ayant la possibilité d'être raccordé au réseau électrique existant sans surcoût.

Hangar photovoltaïque

M. le Maire confirme à nouveau sa volonté de construire un hangar photovoltaïque qui pourrait être divisé en deux parties : l'une permettant d'accueillir les véhicules et équipement de la commune, et l'autre pouvant être louée à une entreprise.

Signalétique Communauté de Communes du Champsaur

Mise en place prochainement de nouveaux panneaux de signalétique.

Signalétique routière

Mise en place prochainement de nouveaux panneaux d'entrée / sortie de l'agglomération ainsi que de panneaux de limitation de vitesse.

Noël des enfants

La venue du Père Noël n'ayant pas pu se tenir comme chaque année faute de salle disponible et du contexte sanitaire actuel, des membres de l'équipe municipale vont passer prochainement distribuer aux enfants quelques présents.